Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
30/08/2016	30/08/2016	F-093-16-C-0061

1. Intitulé du projet

Modernisation des canalisations de transport du dépôt essences marine de Toulon

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Monsieur le Directeur de la DELPIA

RCS / SIRET | Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
32	- 1 canalisation de transport d'hydrocarbures de longueur 1 500 m et de diamètre extérieur 273,1 mm - 1 canalisation de transport d'hydrocarbures de longueur 1 500 m et de diamètre extérieur 323,9 mm

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Modernisation des canalisations de transport du dépôt essences marine de Toulon :
- suppression d'une canalisation de transport,
- augmentation du débit de transfert,
- augmentation de la pression maximale de service,
- création de gares de raclage.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objet la modernisation et la mise en conformité des canalisations de transport.
Le projet prévoit notamment d'accroitre les mesures de protection de l'environnement .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Démantèlement des 3 anciennes canalisations et remplacement par 2 canalisations répondant aux normes en vigueur ;
- Mise en place de gares de raclage ;
- Mise en place de manomètres pour permettre la surveillance de la pression des canalisations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Canalisations permettant :
- la réception de carburant (gazole marine et carburéacteur) par pétroliers de la Marine Nationale à 900 m3/h (canalisation 12") ou 400 m3/h (canalisation 10") vers les réservoirs du parc d'hydrocarbures des Arènes,
- le transfert de carburant des réservoirs du parc des Arènes vers les réservoirs du parc d'hydrocarbures de Missiessy à 400 m3/h maximum,
- la délivrance de carburant par bouches à quai (remplissage des pétroliers) de 200 à 400 m3/h.

Canalisations maintenues pleines en dehors des phases d'exploitation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation (article L.555-1 du code de l'environnement) pour des canalisations de transport d'hydrocarbures présentant un intérêt pour la défense nationale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur : 1500 mètres (dont 750 m hors du domaine militaire) Débit maximum : canalisation 1 : 400 m3/h ; canalisation 2 : 900 m3/h	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques[1]	Long. __ ° __ ' __ " __	Lat. __ ° __ ' __ " __
DEMa Toulon 83800 TOULON CEDEX 9	*Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*		
	Point de départ :	Long. 05 ° 54 ' 18 " E	Lat. 43 ° 07 ' 12 " N
	Point d'arrivée :	Long. 05 ° 54 ' 00 " E	Lat. 43 ° 07 ' 48 " N
	Communes traversées :		
	Toulon		

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui [X] Non [ ]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

DEPÔT ESSENCES MARINE DE TOULON_ RATIONALISATION ET MODERNISATION DES PARCS HYDROCARBURES DES ARENES, MISSIESSY ET LAZARET.

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage militaire

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de la ville de Toulon approuvé le 27/07/2012 et modifié le 22/01/2015 et le 29/05/2015.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucune : Les espaces naturels protégés les plus proches sont à 1,5 km. Il s'agit de la ZNIEFF terrestre de type II « Mont Faron » à environ 1,5 km au nord-est.
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Toulon
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	L'aire maritime adjacente au parc naturel national du Port Cros est située à environ 6 km au sud-est des canalisations. La réserve naturelle la plus proche est à 40 km au nord des canalisations. Le parc naturel régional le plus proche est celui du Verdon à plus de 50 km au nord des canalisations.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	Le tracé des canalisations de transport passe, en galerie béton, au sein de la ZPPAUP de Toulon.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone RAMSAR la plus proche est située sur la presqu'île de Giens (RAMSAR des Salins d'Hyères) à plus de 17 km à l'est des canalisations.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Toulon : * Plan de Prévention du Risque Inondation "Eygoutier/Las" approuvé le 20/12/2013 * PPRn Mouvement de terrain du bassin de risque "Eygoutier/Las" approuvé le 20/12/2013. * PER Mouvement de terrain du bassin de risque "Eygoutier" approuvé le 08/02/1999. La totalité du tracé des canalisations est en zone blanche non soumise à des mesures de prévention.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Cheminement des canalisations dans une galerie béton.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Aucune Captages AEP en amont hydraulique par rapport aux canalisations Le captage AEP le plus proche des canalisations de transport est celui de la source St Antoine à 1,8 km en amont hydraulique.
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	Les zones les plus proches sont : • Les sites inscrits Place d'Armes de Toulon et Plan d'eau de la darse vielle à Toulon à 1,5 km à l'est ; • Le site classé du Mont Faron à 1,6 km au nord-est ; • Le site classé du Massif du Baou de Quatre Aures à 1,9 km au nord-ouest ; • Le site inscrit Vallon des Hirondelles à 2,5 km au nord-est ; • Le site inscrit des collines du Mont-Faron à 4 km à l'est.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	D'après les informations obtenues auprès de la DREAL PACA, aucune zone naturelle protégée n'est présente dans un rayon de 1 km autour des canalisations. Les zones naturelles protégées les plus proches sont : • Le site Natura 2000 Directive Habitats – SIC (Site d'Importance communautaire) « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières » à environ 2,5 km au nord.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui [X] Non [ ] Si oui, décrivez lesquelles :

Travaux de rationalisation et de modernisation des parcs d'hydrocarbures du dépôt essences marine de Toulon

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui [ ] Non [X] Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.
- les canalisations cheminent dans une galerie technique en béton (1450 m) et dans un caniveau béton (au sein de la base navale) sur une faible longueur (50 m),
- le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur de chaque canalisation est inférieur à 500 mètres carrés et leur longueur est inférieure à 2 kilomètres,
- le projet n'aura aucun impact sur l'environnement naturel et la santé humaine :
* aucune espèce ne sera perturbée ou détruite par les travaux (travaux dans la galerie technique) et l'exploitation des canalisations (absence d'espèces protégées dans et à proximité des canalisations),
* absence de rejets polluants, de nuisances sonores ou olfactives (galerie béton),
* galerie béton existante (pas d'excavation nécessaire, pas de destruction d'espaces naturels, forestiers, maritimes ou agricoles),
* impact lors des travaux inexistants (travaux au sein de la galerie technique en béton).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à NANCY le, 30/06/2016

Signature

L'ingénieur général de 2ème classe R. WEBER
Directeur de l'Exploitation
et de la Logistique Pétrolières Interarmées